

**RAPPORT DU COMITÉ D'APPEL AU SÉNAT ACADÉMIQUE**  
de juillet 2004 à juillet 2005



***Attributions***

Le Comité d'appel :

- examine et tranche tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui, ayant épuisé toutes les voies normales de recours, estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant aux études.
- examine et tranche tout grief fondé sur des motifs se rapportant aux études et portant sur l'admission ou la réadmission de tout étudiant ou étudiante.

***Membres qui ont siégé au Comité pendant l'année***

Yolande Castonguay-LeBlanc, présidente	Jean-Guy Ouellette, Vice-recteur adjoint
Charles Bourque, doyen	Robert Beaudoin, professeur
Tina Lise LeGresley, étudiante	Vincent de Paul Wafo, étudiant
Cheick Tidiane Konaté, étudiant	Valmond Cormier, secrétaire

***Résumé des rencontres***

21 février 2005

Un étudiant qui s'est vu refuser la réadmission en maîtrise à la session d'hiver 2005, conteste la décision.

Les deux parties exposent leur position respective. Suite aux exposés et aux discussions s'en suivent, il appert que l'étudiant n'a pas satisfait à toutes les conditions imposées lors de l'admission.

Le grief de l'étudiant est rejeté.

28 juin 2005

Un étudiant qui s'est vu refusé l'admission au baccalauréat en droit allègue qu'il devrait être admis à titre d'étudiant adulte car il possède une expérience pertinente en droit.

La représentante de la Faculté de droit indique que ce dossier ne satisfait pas aux exigences habituelles d'admission ni aux conditions énoncées au règlement 1.1.3 des *Règlements particuliers* de la Faculté.

Le Comité rejette le grief de l'étudiant car les procédures, les *Règlements universitaires* ainsi que les *Règlements particuliers* de la Faculté de droit ont été respectés.

Valmond Cormier, secrétaire

Juillet 2005